



RENTREE 2024 : Ramassage scolaire Vous devez inscrire votre enfant en ligne !

La Brède le, 17 juin 2024

Madame, Monsieur

Le Lycée de La Sauque, associé au Collège Rambaud pour le ramassage scolaire, représente une autorité organisatrice secondaire AO2 sous la tutelle de la Région pour le transport.

En conséquence, il est uniquement accessible **aux élèves éligibles** (voir règles sur le site indiqué en fin de courrier) qui se déclinent en plusieurs catégories :

1- Les ayants droit

Sont considérés comme ayant droit, les collégiens domiciliés dans le secteur de recrutement du collège public de La Brède, **c'est-à-dire s'ils sont domiciliés à La Brède ou à Saucats** ou en raison de l'ouverture du collège public de ST SELVE, dans le secteur de recrutement dérogatoire à la carte scolaire du public **c'est-à-dire s'ils sont domiciliés à Cabanac et Villagrains ou à Saint Morillon ou à Saint Selve.**

Les ayants droit seront prioritaires sur les lignes de bus et, grâce à la subvention de la Région, les familles régleront un tarif plafonné à 250 € maximum calculé selon un quotient familial mensuel basé sur leur revenu fiscal de référence de leur avis d'imposition (voir tarifs sur le site).

La Région peut prendre en charge, sous forme d'une aide individuelle, une part des frais de transports de ces élèves.

Important : les collégiens qui suivent des options d'enseignement qui ne sont pas proposées dans le collège public du secteur de leur domicile ou ceux de 3^{ème} prépa métiers, bénéficient du tarif **des ayants droit** comme les années passées. **Attention, il est important d'indiquer les options (LV3 espagnol - 6^{ème} BILANGUE : allemand/anglais - 4^{ème} et 3^{ème} : classe européenne - basket - 3^{ème} PREPA-METIERS) de votre enfant lors de l'inscription, et, sur demande nous vous ferons parvenir l'attestation justificative de scolarité.**

2- Les non ayants droit

Sont considérés comme non ayant droit, les écoliers (les élèves du CP au CM2) **et les collégiens** (les élèves de 6^{ème} à la 3^{ème} (exception faite des 3^{ème} prépa-métiers), et les internes), **qui suivent des options d'enseignement qui sont proposées dans le collège public du secteur de leur domicile.**

Pour les non ayants droit, dans un premier temps, le tarif appliqué par la Région est de 202,50 €, ou 156 € pour les internes à l'année. Toutefois, en fin d'année scolaire, la Région calculera le coût moyen annuel réel par élève transporté sur chaque circuit basé sur la fréquentation du bus ainsi que sur son prix de revient. Elle refacturera ensuite notre établissement du surplus de coût qui sera, comme l'an passé, plafonné à 823,50 € maximum par élève.

Nous facturerons donc en 2024/2025 aux **non ayants droit** qui nous auront été signalés par la Région le montant complémentaire de 621 € (soit 823,50 € qui étaient indiqués sur la Convention financière - 202,50 € déjà réglé par la famille à la Région). Ce montant sera éventuellement susceptible d'un ajustement en votre faveur lorsque nous aurons les chiffres définitifs qui nous seront refacturés par la Région en fin d'année scolaire.

3- Les internes

Les collégiens internes utilisant **les lignes journalières** Rambaud/La Sauque entrent aussi dans le dispositif. Ils peuvent profiter **dans la limite des places disponibles et s'ils sont ayants droit** (même règles qu'au point n° 1), d'un tarif de 124,50 € maximum calculé d'après le quotient familial mensuel basé sur le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition.

La Région peut prendre en charge, sous forme d'une aide individuelle, une part des frais de transports des **internes ayants droit** uniquement.

Pour **les non ayants droit** utilisant les **lignes journalières** Rambaud/La Sauque, le tarif appliqué sera de 156 €. (se référer au point 2 – les non ayants-droits).

Toutefois, **les internes de Rambaud** qui utilisent le **bus hebdomadaire** entièrement affrété par notre établissement qui dessert **les arrêts de Villenave Pyrénées et de la gare Saint Jean** seront toujours inscrits et gérés par l'établissement au tarif annuel de 290 €.

4- L'inscription

La démarche d'inscription n'est pas effectuée par notre établissement, chaque famille, qui souhaite que son enfant emprunte les lignes de bus desservant La Sauque et Rambaud, **doit l'inscrire individuellement et personnellement** sur le site internet dédié par la Région Nouvelle Aquitaine qui adressera la carte de transport directement par courrier à leur domicile.

Les inscriptions sont accessibles à compter du lundi 10 juin 2024 et vous devez procéder à l'inscription sans tarder et avant le 22 juillet 2024 (si vous effectuez celle-ci au-delà de cette date, la Région vous facturera 24 € supplémentaires).

Pour votre information, **seuls les ayants droit seront prioritaires** et les **non ayants droit seront placés sur une liste d'attente**. La Région devrait valider l'inscription définitive des non ayants droits durant la dernière semaine d'août. Cette situation est inconfortable mais elle ne dépend pas de nous

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour vous aider dans vos démarches si vous rencontrez des difficultés et pour vous donner tous les renseignements que vous pourriez désirer (en particulier pour les élèves en garde alternée). Vous pouvez pour cela contacter le service comptabilité de Rambaud au 05 57 97 17 12.

Nous vous invitons dès à présent à consulter le site détaillant ce service et à procéder à l'inscription :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>

Nous vous prions de croire, Chers Parents, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

La Chef d'établissement du 1^{er} degré
E. CAMINS

Le Chef d'Établissement du second degré
coordonnateur de l'ensemble scolaire
E.VILBOIS